

Rapport sur l'examen sectoriel de l'enquête sur les forces de travail en Tunisie

Rapport préparé par Aloïs van Bastelaer et
Gaetano Ferrieri

Décembre 2015

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
PREFACE	4
EXECUTIVE SUMMARY	6
RESUME EXECUTIF	8
RESULTATS DE L’EVALUATION	10
CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	10
Mandat pour la collecte des données (<i>principe 2 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	10
Adéquation des ressources (<i>principe 3 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	11
Confidentialité des statistiques (<i>principe 5 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	12
Impartialité et objectivité (<i>principe 6 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)..	12
Méthodologie solide (<i>principe 7 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	13
CONCEPTION DE L’ENQUETE ET METHODOLOGIE	14
Couverture de la population	14
Fréquence et période d’enquête	14
Plan d’échantillonnage	15
Collecte des données	16
Questionnaires et variables.....	18
Édition et encodage des données	23
Traitement statistique: exactitude et fiabilité (<i>principe 12 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	24
PRODUITS ET DIFFUSION DES DONNEES	26
Produits: pertinence (<i>principe 11 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>).....	26
Diffusion des données: accessibilité et clarté (<i>principe 15 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	26
Diffusion des données: actualité et ponctualité (<i>principe 13 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	28
Données: cohérence et comparabilité (<i>principe 14 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>)	30
RECOMMANDATIONS	32
REFERENCES	39
Documents nationaux	39
Documents internationaux	40
ANNEXES	42

LISTE DES ABREVIATIONS

EGA	Évaluation globale adaptée
ANETI	Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant
CNS	Conseil national de la statistique
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CE	Commission européenne
PEV	Politique européenne de voisinage
CBPSE	Code de bonnes pratiques de la statistique européenne
SSE	Système statistique européen
UE	Union européenne
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne (DG de la Commission européenne)
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
OIT	Organisation internationale du travail
FMI	Fonds monétaire international
INS	Institut national de la statistique
CITP	Classification internationale type des professions
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITI	Classification internationale type, par industrie
EFT	Enquête sur les forces de travail (<i>Enquête nationale sur la population et l'emploi en Tunisie</i>)
EPS	Évaluation par les pairs simplifiée
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
NAT	Nomenclature des activités tunisiennes
QAE	Questionnaire d'autoévaluation
SCN	Système de comptabilité nationale
SNS	Système national de la statistique
SSP	Structure(s) statistique(s) publique(s) spécialisée(s)
UNSD	United Nations Statistics Division (Division de statistique de l'ONU)

PREFACE

1. EUROSTAT aide tant les pays visés par l'élargissement (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande et Kosovo) que les pays concernés par la politique européenne de voisinage (PEV-Est: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine; PEV-Sud: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie) à aligner leur production statistique sur les normes européennes et internationales et à évaluer leurs systèmes statistiques (EUROSTAT: ESTAT/A/2014/016, p. 4).
2. Afin d'évaluer et de soutenir les efforts mis en œuvre par les pays partenaires en la matière, un certain nombre d'outils spécifiques ont été mis en place: une évaluation par les pairs simplifiée, des évaluations globales adaptées et des examens sectoriels (voir aussi p. 5-6 pour plus de détails). Les examens sectoriels appuient les efforts des pays partenaires visant à aligner les principaux secteurs des statistiques (par ex. les enquêtes sur les forces de travail) sur les principes européens (par ex. le code de bonnes pratiques de la statistique européenne) et les normes internationales (par ex. les recommandations de l'OIT) (voir aussi p. 6). Les examens sectoriels ont pour objectifs d'évaluer les capacités administratives et techniques des systèmes statistiques de produire des statistiques de qualité élevée dans le secteur examiné, d'évaluer la production statistique dans le secteur examiné par rapport à l'acquis européen et de proposer des actions visant à améliorer et à renforcer le système statistique (voir aussi p. 6).
3. EUROSTAT publie des rapports sur les examens sectoriels (ainsi que les rapports d'évaluation par les pairs simplifiée et d'évaluations globales adaptées) sur le site internet d'EUROSTAT (<http://ec.europa.eu/eurostat/web/european-neighbourhood-policy/publications/reports>). Le présent examen sectoriel concerne l'évaluation de l'enquête sur les forces de travail (ci-après EFT) de l'Institut national de la statistique tunisien (ci-après INS), dans le cadre du projet EUROSTAT *Fourniture d'évaluations globales, d'examens sectoriels et d'évaluations par les pairs simplifiées pour les pays visés par l'élargissement et de la PEV*. EUROSTAT a lancé cet examen suite à une demande de l'INS. Le prestataire principal était DEVSTAT, en consortium avec la direction des statistiques lituanienne (contrat n° 14467.2014.002-2014.742), et a engagé deux examinateurs internationaux, le D^r Aloïs van Bastelaer et le D^r Gaetano Ferrieri.
4. Avant la mission, le personnel de l'INS a rempli un questionnaire d'autoévaluation (QAE), portant sur la manière dont l'EFT en Tunisie se conforme au code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CBPSE) et aux règlements spécifiques de l'UE relatifs aux EFT. Les réponses au QAE ont servi de point de départ pour l'analyse, qui a été réalisée à Tunis du 7 au 10 décembre 2015 au siège de l'INS (Tunis) (voir Calendrier, Annexe 1).
5. Le QAE couvrait les éléments suivants: l'environnement institutionnel, les processus statistiques, les produits statistiques et la planification.
6. Les conclusions de l'examen portent sur le résultat de l'analyse des documents fournis par l'INS, des documents disponibles sur le site internet de l'INS et des informations collectées et discutées lors de la mission sur place.
7. Des discussions sont venues compléter les informations fournies dans le QAE. L'INS a fourni des documents supplémentaires lors de la mission sur place.
8. La coopération avec l'INS a été excellente tout au long de la mission, ce qui a permis de produire une évaluation solide, complète et fructueuse de l'EFT en Tunisie.

EXECUTIVE SUMMARY

9. The *National Survey on Population and Employment* has several objectives and covers several topics. The first objective is to provide a general, coherent and up-to-date description of the labour force. Most questions (70 questions including the questions on demographic characteristics) concern the description of the labour force. The second objective is to measure the annual flows of emigration and inter-governorate migration (6 questions). These estimates are necessary to update the regional totals of the population pyramid because the only available administrative data are on births and deaths. To capture data on annual migration flows, a repeated survey of a sub-sample of one quarter of the full sample is necessary one year after the first survey in the second quarter. This need for a repeated survey places a constraint on sample size in the second quarter. The third objective is to provide data on housing characteristics (9 questions). The *National Survey on Population and Employment* is the current vehicle for this module. The fourth objective is to provide data on the use of information and communication technology. This ad hoc module is added to the questionnaire in the fourth quarter (about 15 questions). The Ministry of Communication Technologies and the Digital Economy is at the origin of this module.
10. According to the INS, the main purposes of the *National Survey on Population and Employment* are to provide, in order of decreasing importance, 1) a general, coherent and up-to-date description of the labour market at the national level, 2) specific information on the regional and local labour markets at the governorate level, 3) demographic information on the household composition between population censuses, 4) information on employment policy (e.g. regarding working hours and conditions), 5) information on social policy, particularly regarding education and training, 6) macro-economic observations based on business cycle indicators, 7) a source for international comparison, and 8) information on employment by household composition.
11. The *National Survey on Population and Employment* in its current design started as a quarterly survey at the end of 2011, following a test period from 2006 onwards. The sample size is 45 000 households (a sampling rate of 1.65 %). In 1999, the INS began to conduct an annual survey. This annual survey continues to take place in April, May and June. Its sample size is 145 000 households (a sampling rate of 5.34 %). A time series from 2006 onwards is available on the INS website.
12. The survey is practically a continuous survey; the reference weeks are not uniformly distributed over the quarter because the reference week depends on the moment of the interview – the reference week corresponds to the seven days preceding the interview. Consequently, the number of observations and the number of households in some areas in a reference week may vary. Hence, in these areas, typical events relating to employment or unemployment (e.g. recruitment or job losses) may be more frequent in one week than in another. (Several recommendations concern the sample design and the definition of the reference week.)
13. The fieldwork meets high performance standards. The response rate is 91 %, and non-response is half due to refusal and half due to absent households.
14. Data are gathered using a paper-and-pencil questionnaire. In 2017, the INS intends to use tablets to replace the paper-and-pencil questionnaire. The delay between the data entry with the *CSPro* application is one month. Two weeks are needed to verify the responses to the paper-and-pencil questionnaires in the eight local centres. This verification concerns the

correct routing and the completeness and consistency of the answers. The questionnaires may be returned to the interviewer¹ to correct the errors. A further delay of two weeks is due to the coding of the answers to the questions on industrial activity, occupation and field of education of the last education attended. When the answers are incomplete or imprecise, the questionnaires may also be returned to the interviewer. Questionnaires therefore go through several review stages, which may be looped, before the data are available.

15. The concepts of the labour force and their implementation in the questionnaire of the *National Survey on Population and Employment* comply with ILO and European definitions. The classifications of industrial activity and occupation are the most recent editions of these classifications (i.e. ISIC Rev.4 and ISCO-08). Educational level and field of education of the last education attended, however, are still coded according to ISECD 1997. The questionnaire lacks additional questions to describe employment from the perspective of a commodity on the market, an economic production factor and a social function and to measure time-related underemployment. (Several recommendations concern the revision of the questionnaire.)
16. The INS disseminates a press release containing the main results (the labour force and employment in absolute values and the unemployment rate) with a relatively short delay of 45 days after the reference period. The results describe the labour force in a particular quarter without reference to the previous quarter or year, even though users are more interested in trends and comparisons with preceding quarters. Furthermore, the results of the *National Survey on Population and Employment* are disseminated in several annual printed publications, as time series on the website, as multidimensional tables and as anonymised micro-data. In the near future, data will be disseminated in the form of data cubes. (Several recommendations concern the dissemination of supplementary indicators and access to the results of the survey.)

¹ 133 interviewers in the 1st, 3rd and 4th quarters, 1 control inspector for 3 interviewers, and 1 or 2 control inspector(s) in a local/governorate office.

RESUME EXECUTIF

17. L'«Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi» vise de multiples objectifs et elle couvre plusieurs sujets. Le premier objectif est de fournir une description générale, cohérente et mise à jour du marché du travail. La majorité des questions (70 questions y compris les questions sur les caractéristiques démographiques) sert à la description du marché du travail. Le deuxième objectif est de fournir annuellement des estimations sur l'émigration et la migration inter-gouvernorats (6 questions). Ces données sont nécessaires pour actualiser les effectifs de la population au niveau régional étant donné que seulement les données sur les naissances et les décès sont disponibles comme données administratives. La condition pour la collecte de ces données est que l'enquête est répétée auprès du même sous-échantillon d'un quart de l'échantillon entier un an après une première enquête au deuxième trimestre. Cet objectif pose une contrainte quant à la taille de l'échantillon. Le troisième objectif est de collecter des données sur les caractéristiques du logement (9 questions). L'«Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi» sert maintenant comme le véhicule pour ce module. Le quatrième objectif est d'obtenir des données sur l'usage des technologies de l'information et de la communication. Un module spécifique est ajouté dans le quatrième trimestre (une quinzaine de questions; cette enquête est organisée pour Le Ministère des Technologies de la Communication et de l'Économie Numérique).
18. Les usages principaux de l'«Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi» selon l'Institut National de la Statistique (INS) sont en ordre d'importance décroissante 1) de fournir une description générale, cohérente et mise à jour du marché du travail au niveau national 2) de fournir des informations spécifiques sur le marché du travail régional (gouvernorat) et local, 3) de fournir des informations démographiques sur la composition des ménages entre deux recensements de la population, 4) de fournir des informations sur la politique d'emploi, par ex., par rapport aux temps de travail et aux conditions de travail, 5) de fournir des informations sur la politique sociale, en particulier par rapport à l'enseignement et la formation, 6) des observations macro-économiques sur la base d'indicateurs conjoncturels, 7) une source pour la comparaison internationale et 8) de fournir des informations sur l'emploi ventilé par la composition des ménages.
19. L'«Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi» dans sa forme et fréquence trimestrielle aujourd'hui a démarré fin 2011 après une phase test depuis 2006. La taille de cette enquête est de 45 mille ménages (1,65 % de sondage). Une enquête annuelle a déjà commencé en 1999; cette enquête se déroule les mois d'avril, mai et juin; la taille de cet échantillon est de 145 mille ménages (5,34 % de sondage). Une série chronologique à partir de 2006 est diffusée sur le site de l'INS.
20. L'enquête est une enquête en continu dont la répartition des semaines de référence dans le temps n'est pas uniforme car la semaine de référence dépend du moment de l'entretien – la semaine de référence étant les sept jours qui précèdent l'entretien. L'effet est que le nombre d'observations par semaine de référence puisse varier et que le nombre des ménages dans certaines aires géographiques – et donc des événements typiques pour ces aires géographiques en termes d'emploi ou de chômage - est plus fréquent dans une semaine que dans les autres. (Plusieurs recommandations concernent le plan de sondage et la définition de la semaine de référence.)
21. L'enquête sur le terrain répond à des normes de fonctionnement élevées avec 91 % de réponse; la non-réponse est moitié due au refus, moitié due à l'absence.

22. L'outil pour la collecte des données est un questionnaire sur papier. L'INS envisage de remplacer cette technique par des tablettes en 2017. Le délai entre les entretiens et la saisie des données à l'aide du logiciel *CSPro* est d'un mois. Au cours des deux premières semaines les réponses dans les questionnaires sur papier sont contrôlées dans les huit centres locaux. Ces contrôles concernent la route correcte et complète des réponses et leur cohérence. Les questionnaires pourraient être renvoyés aux enquêtrices² afin de résoudre les erreurs. Un 2^{ème} délai de deux semaines est dû au codage des réponses sur l'activité économique, la profession et le domaine du niveau d'études le plus élevé atteint. Quand les réponses sont incomplètes ou ne sont pas assez précises, les questionnaires pourraient être aussi renvoyés aux enquêtrices. Les questionnaires passent donc par différents gradins et peuvent passer par des boucles avant que les données soient disponibles.
23. Les concepts de la population active et leur opérationnalisation dans le questionnaire de l'«Enquête Nationale sur la population et l'Emploi» sont conformes avec les définitions du BIT et les définitions européennes. Les nomenclatures appliquées de l'activité économique et de la profession sont les versions actuelles de ces deux nomenclatures, c.-à-d. CITI rev.4 et CITP-08; seulement le niveau d'études et le domaine du niveau le plus élevé atteint sont toujours codés selon CITE 1997. Il y a un manque de questions supplémentaires permettant une description de l'emploi selon des points de vue d'une marchandise sur le marché, d'un facteur de production, de la fonction sociale et du sous-emploi. (Plusieurs recommandations concernent la révision du questionnaire.)
24. Un communiqué de presse avec les principaux résultats (la population active et l'emploi en valeurs absolues et le taux de chômage) est diffusé dans un délai relativement court d'environ 45 jours après la fin du trimestre. Les résultats sont décrits par rapport à un trimestre spécifique sans référence au trimestre ou l'année précédente bien que les utilisateurs s'intéressent plutôt aux tendances et à la comparaison avec le trimestre ou l'année précédente. En outre, les résultats de l'«Enquête Nationale sur la population et l'Emploi» sont diffusés dans des publications imprimées annuelles, comme séries chronologiques sur le site, bientôt sous forme de cubes de données, tableaux multidimensionnels et comme micro-données anonymes. (Plusieurs recommandations concernent la diffusion d'indicateurs supplémentaires et l'accès aux données.)

² 133 enquêtrices au 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre, 1 contrôleur pour 3 enquêtrices, 1 ou 2 contrôleurs par bureau local/gouvernorat.

RESULTATS DE L'EVALUATION

CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

Mandat pour la collecte des données (*principe 2 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

25. L'**Institut national de la statistique (ci-après INS)** tunisien a été fondé en 1969 (loi n° 69-64 du 31 décembre 1969) en tant qu'institution publique revêtant une nature industrielle et économique spécifique (voir EGA Tunisie 2014, p. 59).
26. L'INS est placé sous l'égide du ministère du développement, de l'investissement et de la coopération. L'INS fait actuellement partie d'un système statistique national décentralisé (ci-après **SSN**) composé du Conseil national de la statistique (ci-après **CNS**), de l'INS, des structures statistiques publiques (spécialisées) (ci-après **SSP**) et des institutions de formation statistique, en vertu de **la loi n° 99-32 du 13 avril 1999** (voir également le site internet de l'INS: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>)³.
27. Le **CNS** est un organisme collégial chargé de l'orientation générale des activités, priorités et instruments statistiques nationaux du SSN (art. 14). Dans ce cadre, le CNS propose les instruments pour coordonner les activités statistiques en Tunisie et examine les programmes statistiques des structures statistiques publiques en vue de proposer un plan statistique national conforme au plan de développement national (art. 15).
28. La loi 99-32 définit l'**INS** comme l'organe exécutif central chargé de la coordination technique des activités statistiques menées en Tunisie (art. 18). Ainsi, la mission de l'INS est d'assurer, en collaboration avec les autres structures du SSN, la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations statistiques en Tunisie (art. 19).
29. Les **SSP** (ministères, communautés locales et entreprises publiques) sont chargées de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des informations statistiques liées à leurs domaines spécifiques et qui ne sont pas produites par l'INS (art. 20).
30. La quatrième composante du SSN concerne les **institutions de formation statistique**. L'École nationale des statistiques, et les autres institutions en mesure de fournir des formations similaires, doivent assurer une formation adéquate des ingénieurs et techniciens en statistique (art. 23).
31. L'organisation administrative et financière, ainsi que le fonctionnement, de l'INS sont régis par le **décret n° 2000-2408** du 17 octobre 2000.
32. En Tunisie, l'EFT s'intitule *Enquête nationale sur la population et l'emploi*. L'INS conduit l'enquête conformément aux termes de la loi n° 99-32 et de l'ensemble des dispositions qui s'y rapportent. Dans le respect des principes généraux régissant l'ensemble des enquêtes en Tunisie, la participation à l'EFT est obligatoire (art. 6 de la loi 99-32).

³ Une révision des cadres réglementaires et institutionnels est prévue en 2016, dans le cadre d'un nouveau projet de jumelage dirigé par l'INSEE France.

Adéquation des ressources (*principe 3 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

33. L'INS conçoit et réalise l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* en tenant compte de son organisation institutionnelle et de son personnel (ressources humaines).
34. L'INS dispose d'une direction générale, en relation directe avec le bureau du secrétariat permanent du CNS (dont l'INS nomme le secrétaire) et l'Observatoire des cycles économiques. L'INS compte également des services communs (communication et relations publiques, contrôle de gestion; audit interne et unité centrale pour les fournitures de bureau) et six directions centrales (décret n° 2005-1643 du 30 mai 2005).
35. Le **directeur général (DG) de l'INS** est nommé par décret gouvernemental sur proposition du **ministère de la planification économique** (voir également décret n° 2000-2408, art. 1). Aucune échéance précise n'est fixée pour le mandat du DG. Le DG préside un conseil exécutif, le *Conseil d'entreprise*, qui se compose des représentants de certains ministères (par ex. premier ministre, ministère de la planification économique, ministère des finances et ministère du commerce) et dispose de compétences spécifiques en matière budgétaire et financière (art. 3-4).
36. L'INS comprend **six directions centrales** placées sous l'autorité du DG: les statistiques démographiques et sociales (y compris celles de l'emploi), les statistiques sur les entreprises, la comptabilité nationale, les statistiques de la conjoncture et des études économiques, les statistiques régionales et la diffusion, l'informatique et la coordination.
37. L'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* est prévue par le plan national statistique pluriannuel. Le prochain plan couvre la période 2016-2020.
38. La **direction des statistiques sur l'emploi** est chargée de la conception, de la conduite et de l'analyse de l'EFT, y compris la sélection de l'échantillon et les estimations. La gestion de la direction des statistiques de l'emploi est assurée par la direction centrale des statistiques démographiques et sociales. Le personnel se compose de trois statisticiens ayant une formation universitaire, d'un assistant statistique et d'un assistant administratif (partagé avec la direction des statistiques démographiques). L'équipe de statisticiens est très qualifiée, notamment en ce qui concerne le cadre conceptuel de l'EFT, mais des connaissances et une expérience spécifiques en matière de techniques de conception des échantillons et d'estimations statistiques sont nécessaires. Des statisticiens ayant une expérience dans ce domaine pourraient permettre de combler les lacunes et aider les directions concernées sur les questions relatives à la conception des échantillons et aux estimations statistiques⁴.
39. La direction des statistiques régionales, à travers ses bureaux locaux/régionaux, est impliquée dans le travail sur le terrain (notamment dans la formation du personnel). Il existe six **directions régionales (districts)**, une pour chaque macro-région, placés sous l'égide de la direction centrale des statistiques régionales: Nord-Est, Nord-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. D'après l'INS (décembre 2015), il existe désormais huit directions de district.

⁴ Voir également la recommandation 465 de l'EGA.

40. L'INS emploie actuellement 943 agents, dont 306 sont employés dans les directions locales ou de district. Le personnel informatique se compose de 31 personnes (EGA Tunisie 2014, p. 66)⁵.
41. Le budget opérationnel total de l'INS s'élève actuellement à environ 15 millions de dinars tunisiens. Le budget alloué à l'équipement correspond à environ 14 millions de dinars tunisiens. Ces chiffres comprennent les apports supplémentaires versés par l'État à l'occasion de la conduite par l'INS du recensement de la population et des logements. Les coûts opérationnels de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* représentent 20 % du budget opérationnel total. Cette proportion semble être restée constante au cours des cinq dernières années.
42. Le nombre d'enquêteurs pour chaque enquête trimestrielle est de 133. Au cours du deuxième trimestre, le nombre d'enquêteurs est multiplié par deux (voir paragraphe 61). La charge de travail hebdomadaire moyenne représente la conduite de 30 enquêtes.

Confidentialité des statistiques (*principe 5 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

43. La disposition légale suivante (loi 32-99) s'applique à la confidentialité des statistiques: l'article 5 traite du secret statistique, ce qui signifie que les données individuelles ne peuvent en aucun cas être diffusées et que les agents des services statistiques sont tenus au secret professionnel.

Impartialité et objectivité (*principe 6 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

44. Sur la base de l'article 4 (loi 32-99), les produits et activités statistiques sont encadrés par les principes fondamentaux suivants: le secret statistique, l'obligation de réponse aux questionnaires statistiques, la transparence, le respect de la périodicité et des délais de diffusion des statistiques, l'harmonisation avec les méthodes et les concepts internationaux utilisés dans le domaine statistique.
45. Cette même loi fait explicitement référence à l'obligation de répondre, avec exactitude et dans les délais impartis, aux questionnaires des enquêtes statistiques (art. 6). Des sanctions (sous forme d'amendes) sont infligées aux résidents qui refusent de répondre aux questionnaires des enquêtes statistiques ou qui donnent des réponses incomplètes ou inexacts (art. 26).
46. La transparence consiste à présenter les sources statistiques et leurs méthodes d'élaboration et vise à informer les répondants de l'utilisation et l'interprétation des données diffusées. La transparence consiste également à informer les répondants et le public du cadre réglementaire et institutionnel dans lequel s'effectue l'activité statistique, ainsi que ses finalités (art. 8).

⁵ Sur la base de l'évaluation globale (EGA Tunisie 2014, p. 67), l'INS estime que ce nombre est suffisant au regard des activités actuellement menées par l'institut. Bien évidemment, ce chiffre ne comprend pas le personnel temporaire engagé à l'occasion de certaines grandes enquêtes nationales. Il convient également de noter que l'INS prévoit de créer un centre (nommé CEFI) consacré à la formation continue de son personnel (EGA Tunisie 2014, p. 67).

Méthodologie solide (*principe 7 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

47. Les statisticiens de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* participent normalement de manière active (notamment au moyen de présentations) aux réunions, séminaires ou ateliers internationaux concernant l'EFT (par ex. auprès de l'OIT et de l'ONU). La liste suivante présente quelques exemples de réunions internationales auxquelles l'INS a participé ces trois dernières années: en 2013, l'INS a participé à trois réunions du groupe de travail MEDSTAT III, deux où il a assuré la présidence et une dans le cadre du projet SUMER (enquête sur les accidents du travail); en 2014, l'INS a participé à une réunion SUMER, à un atelier sur le thème du traitement des données (Égypte), à un atelier sur le recensement de l'ONU et à une formation sur l'enquête OIT-ETVA (enquête sur la transition des études vers la vie active); en 2015, l'INS a participé à l'atelier concernant l'enquête pilote sur l'application de la 19^e résolution de l'OIT, au groupe de travail MEDSTAT (présidé par la Tunisie) et à la formation d'EUROSTAT concernant le traitement des non-réponses aux enquêtes sur les ménages.

CONCEPTION DE L'ENQUETE ET METHODOLOGIE⁶

Couverture de la population

48. La population cible de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* inclut toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exception des personnes vivant en ménages collectifs ou institutionnels. Ces ménages collectifs ou institutionnels (par ex. foyers de travailleurs, résidences ou dortoirs étudiants, maisons de soins et hôpitaux) sont définis par le superviseur sur le terrain préalablement aux entretiens et sont exclus de la liste des ménages à interroger. Les membres d'un ménage qui sont absents pour une durée inférieure à six mois sont cependant intégrés à la liste des membres (actuels) du ménage et des données de substitution sont collectées. Les ménages ou les groupes de six personnes ou moins qui résident dans des logements normaux sans liens familiaux entre eux et qui partagent les repas avec les autres résidents sont également couverts par l'enquête. La condition concernant le partage des repas peut être interprétée de la même manière que la condition plus stricte relative au foyer commun. Lors du processus d'estimation statistique, les données de l'enquête, à l'exclusion des ménages collectifs ou institutionnels, sont augmentées pour atteindre la population totale étant donné que la population cible correspond à la population résidente habituelle.
49. Les ménages institutionnels ont été identifiés lors du dernier recensement de la population, dont la date de référence est le 23 avril 2014. Une analyse des caractéristiques de la force de travail des membres des ménages institutionnels peut indiquer si une couverture additionnelle de certaines catégories spécifiques de ménages institutionnels est nécessaire (voir les recommandations).
50. Les personnes retenues dans l'échantillon ayant résidé en Tunisie pour une durée inférieure à six mois et n'ayant pas l'intention de rester au moins six mois sont exclues de l'enquête. Cette définition est toutefois moins stricte que la recommandation de l'ONU ou que la définition figurant dans le règlement n° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil.

Fréquence et période d'enquête

51. L'enquête est réalisée de manière continue mais les semaines de référence ne sont pas réparties uniformément sur un trimestre. Cette distribution dépend de la semaine au cours de laquelle a lieu l'entretien, car la semaine de référence est définie comme les sept jours précédant le jour de l'entretien. La semaine d'entretien réelle peut être retardée par rapport à la semaine civile désignée en raison de circonstances telles que de mauvaises conditions climatiques ou l'absence du ménage retenu dans l'échantillon. Par conséquent, certaines semaines de référence et certaines zones d'échantillonnage peuvent être surreprésentées. Des événements typiques liés à des variations de l'emploi ou du chômage se produisant au cours de ces semaines et dans ces zones peuvent affecter les estimations. Ce n'est que lorsque la distribution de l'ensemble des semaines de référence est uniforme sur tout un trimestre que l'estimation du total concernant, par exemple, l'emploi, constitue une estimation non biaisée du facteur travail (voir recommandations *m*, *n* et *p*).

⁶ Ce chapitre présente l'évaluation des procédures statistiques, conformément au **principe 8 du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (procédures statistiques adaptées)**. Le principe 8 fait référence de façon générale aux éléments de conception des enquêtes tandis que d'autres principes peuvent porter sur des éléments spécifiques.

52. L'Enquête nationale sur la population et l'emploi est menée, sous sa forme actuelle, depuis le dernier trimestre de 2011. En 1988, l'INS a tout d'abord mené une enquête sur le travail puis, en 1989, celle-ci a été répétée, principalement pour mettre à jour les résultats du recensement. En 1997, l'enquête a adopté une forme bisannuelle et, depuis 2000, est devenue annuelle (réalisée au printemps) de manière à être comparable au temps de référence du recensement.
53. L'échantillon de l'enquête du printemps est plus de trois fois plus important que celui des autres trimestres, principalement afin de produire des résultats au niveau des gouvernorats. L'échantillon élargi pourrait être réparti sur toutes les semaines de l'année (voir recommandation o).

Plan d'échantillonnage

54. Le recensement de la population et des logements d'avril 2014 constitue la source du cadre de l'échantillon. Le recensement se divise en plus de 30 000 districts, stratifiés par gouvernorat (24 gouvernorats) et par type d'environnement (habitat collectif ou dispersé). Normalement, 1 800 districts (plus de 5 500 au printemps) font l'objet d'un échantillonnage en fonction de leur taille. Chaque district est ensuite divisé en agrégats, avec une taille moyenne relativement importante de 25 ménages. Chaque agrégat est ensuite échantillonné aléatoirement dans chaque district et des données sont collectées sur tous les ménages. Le superviseur met à jour la liste de l'échantillon des ménages préalablement au travail de terrain. Le taux d'échantillonnage global est de 1,65 % de la population totale, sauf au deuxième trimestre, où il atteint 5,34 %.
55. Les échantillons trimestriels sont indépendants, à l'exception de celui du deuxième trimestre. Un quart des ménages sont interrogés de nouveau un an plus tard afin d'établir des chiffres relatifs à l'émigration aux niveaux national et des gouvernorats. La composition du ménage est comparée à la situation de l'année précédente. La date à laquelle une personne a quitté le ménage et la raison de ce départ, ainsi que sa destination, sont enregistrées afin d'identifier les émigrants. Ces informations sont nécessaires pour mettre à jour la pyramide des âges par âge et par sexe. Les seules données disponibles provenant des services de l'état-civil concernent les naissances et les décès. L'Observatoire national sur la migration coordonne les initiatives visant à utiliser les données administratives, mais ces initiatives (par ex. qui utilisent les données de l'ATCT, l'Agence tunisienne pour la coopération technique) restent incomplètes (voir recommandation r).
56. Le modèle de rotation d'une enquête répétée sur deux trimestres consécutifs puis sur les mêmes trimestres l'année suivante permet de continuer à déterminer les flux migratoires annuels et d'améliorer les estimations des variations trimestrielles. Ce modèle de rotation est fréquemment appliqué par les États membres dans leur EFT (voir recommandation q).

Tableau 1. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les spécifications des règlements du Conseil n° 577/98 du 9 mars 1998, n° 1372/2007 du 23 octobre 2007 et n° 545/2014 du 15 mai 2014 concernant la conception des enquêtes et des échantillons			
Caractéristiques de l'enquête	Actuellement mises en œuvre	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à court terme	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
Couverture de la population: 15 ans et plus	✓		
Couverture supplémentaire des ménages collectifs et institutionnels			✓ dépend de l'analyse fondée sur le recensement de la population
Enquête continue	✓		
Distribution uniforme des semaines de référence			✓ dépend des tests et des enquêtes pilotes
Résultats trimestriels	✓		
Observations/entretiens répétés			✓ (seulement pour un sous-échantillon au 2 ^e trimestre)
Données administratives (sauf pour la situation professionnelle)			✓ (données actuellement non fiables)
Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les recommandations formulées par le groupe de travail sur la qualité de l'EFT (juin 2009)			
Échantillons équilibrés concernant les zones géographiques et les semaines de référence			✓ dépend des tests et des enquêtes pilotes
Examen régulier de l'efficacité de la conception de l'échantillon			✓
Application intégrale du concept de population résidente (règlement du PE et du Conseil n° 763/2008)			✓ (fait référence à une période de six mois au lieu de 12 mois)
Rotation trimestrielle; harmonisation des modèles de rotation			✓ (2-[2]-2) dépend des enquêtes pilotes

Collecte des données

57. Au cours des premier, troisième et quatrième trimestres, 133 enquêteurs collectent des données pour l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi*. Lors du deuxième trimestre, le nombre d'enquêteurs qui collectent les données est doublé. Les enquêteurs qui collectent les données tout au long de l'année sont inscrits dans le registre du personnel de l'INS, tandis que les enquêteurs supplémentaires pour le deuxième trimestre sont engagés au moyen de contrats temporaires. La charge de travail quotidienne moyenne pour l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* est d'interroger six ménages. Les huit bureaux de statistique régionaux organisent une formation concernant la collecte des données qui se base sur un manuel et du matériel de formation communs. La formation dure trois jours. Les enquêteurs sont formés sur la manière d'établir le contact avec les ménages retenus dans l'échantillon. Le programme de formation présente les documents et les formulaires de progression utilisés sur le terrain, la nature et les objectifs de l'enquête, la confidentialité des données collectées et le questionnaire.
58. L'enquêteur agit en tant qu'intermédiaire entre le statisticien et la personne interrogée: le statisticien se fie uniquement à l'enquêteur, qui est chargé de transmettre le contenu des questions à la personne interrogée, en respectant exactement la définition qu'en a donné le statisticien. Il s'agit là de la seule manière dont le statisticien peut garder le contrôle sur

l'entretien. Sur le plan statistique, toute déviation de l'enquêteur par rapport à l'entretien standardisé risque de faire augmenter la variance due à l'enquêteur, ce qui entraîne une hausse des erreurs de mesure. La technique de l'entretien standardisé permet justement de réduire la variance due à l'enquêteur. Les procédures sont les suivantes: (1) lire les questions telles qu'elles sont rédigées dans le questionnaire, (2) sonder les réponses inadéquates de manière non directive, et (3) enregistrer les réponses sans jugement. Ajouter des mots à la formulation de la question ou en omettre, lire de manière incorrecte ou incomplète les catégories de questions et de réponses ou utiliser des clarifications non neutres ou suggestives constituent autant de déviations par rapport à l'entretien standardisé. Les techniques d'entretien standardisé sont intégrées à la formation (*tableau 2*).

59. Tous les entretiens sont réalisés en tête-à-tête au moyen d'un questionnaire papier. L'INS souhaite utiliser des tablettes pour la collecte des données à partir de 2017⁷. (***Rapport coût-efficacité, principe 10 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne***)
60. Les enquêteurs peuvent être accompagnés d'un enquêteur-contrôleur. Dans chaque bureau local/ de gouvernorat, un ou deux enquêteurs-contrôleurs sont responsables de trois enquêteurs. Les enquêteurs-contrôleurs surveillent les progrès faits sur le terrain et vérifient la qualité des questionnaires complétés (par ex. le caractère complet des réponses et la cohérence de certaines informations, comme l'emplacement et le type de logement, avec la liste des logements et ménages à interroger). Lorsque les enquêteurs-contrôleurs remarquent des erreurs ou des omissions, les questionnaires sont renvoyés à l'enquêteur. Ce processus est décentralisé et n'est pas visé par le statisticien (voir recommandation *i*). Lorsque la collecte des données est assistée par ordinateur, un grand nombre d'erreurs sont évitées et le suivi de la collecte des données peut être centralisé.
61. Le taux de non-réponse total est de 9 %. La participation à l'enquête est obligatoire. Ce taux de non-réponse est inférieur à celui de 15 % observé dans les États membres où la participation à l'EFT est également obligatoire. La moitié des non-réponses est due à des refus, l'autre moitié à des absences. Les ménages absents de leur logement sont recontactés trois fois. Suite à la révolution de jasmin, le taux de refus a augmenté. Aucune lettre d'avis n'est envoyée aux ménages retenus dans l'échantillon (voir recommandation *d*).

⁷ Il pourrait s'avérer utile de visiter des bureaux statistiques au Cameroun et au Mali, par exemple, afin de voir la saisie des données et l'architecture du système de traitement, qui se basent actuellement sur l'utilisation de tablettes suite à la transition opérée l'année dernière.

Tableau 2. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les recommandations formulées par le groupe de travail sur la qualité de l'EFT (juin 2009) concernant le travail sur le terrain

Recommandations du groupe de travail	Actuellement mises en œuvre	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à court terme	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
Participation obligatoire, si juridiquement possible	✓		
Informers et rassurer les ménages/personnes retenus dans l'échantillon avant l'entretien		✓	
Entretiens avec rétro-action sur des variables (stables) sélectionnées			✓ (sauf au 2 ^e trimestre pour la composition des ménages)
Prévoir les tentatives de contact à différents moments de la journée	✓		
Enquêteurs professionnels permanents, avec un roulement limité	✓		
Formation portant sur les compétences de communication et le contenu de l'enquête	✓		
Débriefing régulier sur les expériences des enquêteurs			✓
Entretiens standardisés	✓		
Suivi de la performance des enquêteurs	✓		
Délai maximal entre l'entretien et la semaine de référence			✓ (pertinent après refonte)
Accent mis sur la confidentialité de la collecte des données		✓	
Modes d'enquête mixtes (CAPI/CATI/sur internet)			✓
Approche personnalisée des ressortissants étrangers (traduction)			✓
Modules spécifiques aux vagues/organisation du questionnaire			✓
Tester les modifications apportées à la conception de l'enquête avant de les appliquer sur le terrain	✓		
Questionnaires CAPI plutôt que papier		✓	

Questionnaires et variables

62. Le questionnaire comprend près de la moitié des variables utilisées dans l'EFT-UE (voir tableau 3), mais plusieurs variables importantes en sont absentes. Par exemple, l'enquête ne contient pas de variables servant à définir les segments du marché du travail (afin de décrire le travail comme un produit sur le marché du travail), le sous-emploi lié au temps de travail (en tant que facteur de production économique ou en tant que problème d'un point de vue social), le mois et l'année au cours desquels les personnes ont commencé leur emploi actuel, afin d'en établir l'ancienneté, le mois et l'année au cours desquels les personnes ont quitté ou perdu leur dernier emploi, afin de déterminer la période réelle de chômage, et les variables

contextuelles sur la nationalité et le nombre d'années de résidence en Tunisie. Lorsque ces variables seront ajoutées, elles contribueront de manière significative à améliorer la pertinence de l'enquête ⁸(voir recommandation *b*).

Tableau 3. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les spécifications des règlements du Conseil n° 577/98 du 9 mars 1998, n° 1372/2007 du 23 octobre 2007 et n° 377/2008 du vendredi 25 avril 2008 concernant la liste des variables			
Caractéristiques de l'enquête	Actuellement mises en œuvre (les variables manquantes ci-dessous ne sont pas essentielles)	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à court terme	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
<u>Questionnaire:</u> Variables contextuelles démographiques	✓	✓ Variables manquantes à ajouter: Nationalité, pays de naissance et nombre d'années de résidence en Tunisie	
Mesure de la situation professionnelle	✓ [à l'exception du type d'emploi (plein temps ou temps partiel) cherché ou trouvé]		
Mesure des caractéristiques de l'emploi dans l'activité principale	✓	✓ Variables manquantes à ajouter: nombre de personnes dans une unité locale, temps plein/partiel, début de l'emploi de la personne, travail posté, horaires de travail atypiques, tâches et responsabilités du poste	
Activité économique d'après la CITI Rév.4; Profession d'après CITP-08.	✓		
Mesure du salaire net	✓ mais fort taux de non-réponse		
Mesure des caractéristiques d'un second emploi (CISP, CITI et horaires)	✓	✓ Variables manquantes à ajouter: Situation dans la profession et nombre d'heures réellement travaillées	
Mesure des heures habituellement et réellement travaillées	✓	✓ Variables manquantes à ajouter: Heures habituellement travaillées et raisons pour lesquelles le nombre d'heures réellement travaillées est différent de d'habitude (par ex. heures	

⁸ Certaines variables constituent des indicateurs sur le travail décent. En 2016, l'INS souhaite réviser le questionnaire en tenant compte de la mesure des indicateurs sur le travail décent.

Tableau 3. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les spécifications des règlements du Conseil n° 577/98 du 9 mars 1998, n° 1372/2007 du 23 octobre 2007 et n° 377/2008 du vendredi 25 avril 2008 concernant la liste des variables			
		supplémentaires)	
Mesure du sous-emploi lié au temps de travail	✓	✓ Variables manquantes à ajouter: Souhait de travailler davantage et nombre d'heures que la personne souhaiterait travailler au total (volume)	
Mesure de la recherche d'emploi	✓	✓ Variables manquantes à ajouter: Motif de l'indisponibilité et volonté de travailler en dehors de la recherche d'emploi	
Mesure du niveau d'études atteint	✓		
Mesure de la participation à l'éducation et à la formation;	✓ (à l'exception de la fréquentation de cours ou leçons en dehors d'une éducation ordinaire et leur durée)		
Mesure de l'expérience professionnelle antérieure d'une personne sans emploi	✓	✓ Variables manquantes à ajouter: derniers mois et année travaillés	
Mesure de la principale activité exercée			✓
Mesure de l'activité principale exercée un an après l'enquête			✓
Éléments techniques (par ex. substitution et ménages privés/collectifs)	✓		
Caractère complet (variables comparées à l'EFT de l'UE)	47 %		

63. La semaine de référence correspond aux sept jours précédant l'entretien⁹. Puisqu'ils dépendent de l'entretien, le nombre de semaines de référence, et donc le nombre d'entretien fructueux, peuvent varier selon les semaines civiles. Par conséquent, les événements du marché du travail (par ex. nouvel emploi et perte d'un emploi) au cours d'une semaine précise sont enregistrés à une fréquence plus ou moins importante selon le nombre d'observations ou d'entretiens qui ont eu lieu au cours de cette semaine civile. L'estimation trimestrielle totale ne constitue donc pas une évaluation fiable du niveau d'emploi ou de chômage moyen au cours de la période d'enquête. Pour qu'une estimation au cours d'une période soit considérée comme fiable, les semaines de référence doivent avoir été réparties de manière uniforme sur la période en question. La semaine de référence doit donc être déterminée lors du processus d'échantillonnage¹⁰, lorsque l'échantillon est rattaché à une

⁹ D'où le symbole ✓ dans la deuxième colonne.

¹⁰ D'où le symbole ✓ dans la dernière colonne.

semaine de référence en particulier (voir recommandations *m* et *n*). L'entretien peut ainsi avoir lieu quelques semaines plus tard en raison, par exemple, de l'absence du ménage ou si d'autres circonstances se sont produites la semaine suivant immédiatement la semaine de référence¹¹.

64. Le questionnaire contient quatre questions portant sur quatre aspects de la rémunération: le salaire net mensuel (ou hebdomadaire ou quotidien) normal, le salaire net mensuel du mois dernier, les primes et la valeur approximative des avantages en nature. Il s'agit là d'un ensemble de questions détaillées. Les enquêteurs sont réticents à poser ces questions et obtiennent, par conséquent, un taux de non-réponse élevé. Le salaire net mensuel est néanmoins pertinent pour déterminer, entre autres, les caractéristiques professionnelles et individuelles¹². Se concentrer sur ce composant important et le mesurer à l'aide d'une question unique pourraient permettre d'augmenter le taux de réponse (voir recommandation *f*).
65. Au cours des deuxième et quatrième trimestres, l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* comporte des modules supplémentaires spécifiques. Ces modules portent sur l'émigration et la migration inter-gouvernorats (six questions) ainsi que sur l'utilisation des technologies de l'information (environ 15 questions). Un quart des personnes interrogées de l'échantillon élargi du deuxième trimestre doivent répondre aux questions sur la migration. Celles-ci servent principalement à établir une comparaison entre la composition actuelle du ménage et sa composition un an auparavant.
66. Les questions portant sur la situation professionnelle sont conformes aux principes de conception des questions définis dans le règlement de la Commission n° 1897/2000, à l'exception de la manière susmentionnée de définir la semaine de référence par rapport à la date de l'entretien et de la question manquante pour identifier les personnes qui ont déjà trouvé un travail, devant commencer après l'entretien (voir tableau 4). La capacité générale de l'EFT de la Tunisie à se conformer aux principes du règlement de la Commission n° 1897/2000 met en évidence le degré élevé de **comparabilité transnationale (principe 14 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne)**. Aucune limite d'âge maximale n'est appliquée aux questions portant sur l'emploi et le chômage, conformément aux recommandations de l'OIT mais contrairement aux modalités d'exécution de l'UE¹³.

¹¹ Depuis 2007, l'INS a testé le modèle de rotation trimestrielle avec une semaine de référence prédéfinie et un questionnaire adapté pour les dernières vagues. Les résultats montrent un écart du taux de chômage de 1,5 point par rapport à l'enquête annuelle ordinaire. Toutes les conditions de l'enquête n'ont pas été contrôlées. L'INS a ensuite décidé de poursuivre l'enquête annuelle. L'INS devrait donc tester avec soin une modification de la conception de l'enquête à moyen terme.

¹² Un indicateur de travail décent lié à des revenus adéquats.

¹³ Des limites d'âge appropriées peuvent être appliquées aux indicateurs.

Tableau 4. Évaluation de la correspondance entre les questions sur la situation professionnelle de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et le règlement de la Commission n° 1897/2000 du 7 septembre 2000			
Principes de conception des questions	Actuellement mises en œuvre	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à court terme	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
Les questions sur la situation professionnelle constituent en général les premières questions du questionnaire individuel	✓		
Les questions sur l'emploi se composent d'au moins <u>deux questions différentes</u>	✓		
Les questions sur l'emploi et la recherche d'emploi contiennent au moins un indice pour identifier les <u>petits emplois</u>	✓ (à l'exception de la question sur la recherche d'emploi)		
Les questions sur l'emploi contiennent au moins un indice pour identifier les <u>travailleurs familiaux non rémunérés</u>	✓		
Les questions sur l'emploi font clairement référence au travail effectué en échange de <u>rémunération ou avantage</u>	✓		
La période de référence de l'emploi correspond à <u>la semaine précédente «du lundi au dimanche»</u> ; la période de recherche d'emploi correspond aux <u>quatre semaines précédentes, y compris la semaine de référence</u> ; la période de disponibilité correspond aux <u>deux semaines suivant la semaine de référence</u>			✓ les périodes de référence désignent les jours précédant la date de l'entretien plutôt que la semaine de référence, comme établi lors de la sélection de l'échantillon
Les questions portant sur la recherche d'emploi sont posées à l'ensemble des personnes identifiées comme étant sans emploi	✓		
Les questions sur la recherche d'emploi font référence à <u>tout type d'effort</u> pour trouver un emploi	✓		
La question concernant les méthodes utilisées pour trouver un emploi propose des méthodes de <u>recherche actives et passives</u>	✓		
Au moins <u>trois méthodes de recherche</u> sont énumérées	✓		
Un <u>contact avec l'agence publique pour l'emploi</u> signifie s'informer des postes vacants ou se faire proposer des offres	✓		

Tableau 4. Évaluation de la correspondance entre les questions sur la situation professionnelle de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et le règlement de la Commission n° 1897/2000 du 7 septembre 2000			
d'emploi			
Les personnes ayant <u>déjà trouvé un emploi devant commencer dans les trois mois à venir</u> et les personnes actuellement sans emploi et n'en cherchant pas sont identifiées			✓

Édition et encodage des données

67. Puisque les données sont collectées au moyen de questionnaires papier, il est possible que des questionnaires soient incomplets ou manquants (par rapport à la liste des logements retenus dans l'échantillon). L'enquêteur-contrôleur du bureau local procède donc à la vérification des questionnaires. Lorsqu'il trouve des questionnaires incomplets ou manquants ou des erreurs, le questionnaire est renvoyé sur le terrain et l'enquêteur essaie de reprendre contact avec le ménage afin de collecter des informations complémentaires (voir recommandation *i*). Une collecte des données assistée par ordinateur peut permettre d'éviter les erreurs d'acheminement et de centraliser le suivi de la collecte des données.
68. Les questions sur l'activité industrielle de l'établissement (questions II.4, II.18 et III.15), la profession (questions II.1, II.17 et III.12) et le domaine des (dernières) études (question III.10) sont des questions ouvertes. Ces variables sont encodées par les membres des bureaux locaux. Il est possible que la description de l'activité industrielle de l'établissement et de la profession ne soit pas suffisamment détaillée pour permettre d'attribuer un code. Dans de tels cas, le questionnaire est renvoyé sur le terrain et l'enquêteur tente de reprendre contact avec le ménage afin de collecter des informations complémentaires. L'activité industrielle est encodée selon la CITI Rév.4 au niveau de la classe à quatre chiffres. Il est impossible d'utiliser le registre des entreprises pour récupérer le code d'activité industrielle à l'aide du nom et de l'adresse de l'établissement car les établissements ne font pas (encore) l'objet d'une distinction dans ce registre (voir recommandation *u*). La profession est encodée selon la CITEP-08 au niveau du groupe à quatre chiffres. Une fois encore, l'utilisation de cette méthode met en évidence le degré élevé de **comparabilité transnationale** (*principe 14 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*). Le code est attribué sur la base de l'intitulé du poste mais des questions supplémentaires sur les tâches et responsabilités permettraient d'obtenir plus de détails et de rendre l'encodage plus simple (voir recommandation *c*).
69. Le niveau d'études atteint est encodé en fonction des six niveaux de la CITE 1997. La CITE 2011 est une révision de la CITE 1997 et modifie principalement le niveau 4 et l'éducation supérieure. L'emploi de CITE 2011 est aujourd'hui largement répandu. La classification par domaine d'études a été révisée récemment, indépendamment de la révision du niveau d'études atteint. Cette CITE-F 2013 se compose de 11 groupes généraux et de 29 domaines restreints (voir recommandation *e*).
70. Deux semaines sont nécessaires à l'édition des données et deux autres semaines sont nécessaires à l'encodage des questions ouvertes sur l'activité industrielle, la profession et le domaine d'études. Pour la saisie des données, l'INS utilise le logiciel CSPro, développé par le bureau du recensement des États-Unis. Une équipe de 30 opérateurs se charge de la saisie

des données. Cinq minutes en moyenne sont nécessaires à la saisie des données figurant sur le questionnaire relatif à un ménage.

Traitement statistique: exactitude et fiabilité (principe 12 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne)

71. Les estimations des échantillons de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* sont ajustées pour tenir compte des non-réponses et sont de nouveau pondérées à l'aide d'indicateurs sur la population. En ce qui concerne le premier ajustement visant à tenir compte des non-réponses, l'INS utilise la même stratification que pour l'échantillonnage par gouvernorat et par type d'environnement (habitat communautaire ou dispersé). Une stratification plus détaillée par gouvernorat, type d'environnement, âge et sexe est appliquée afin de réaliser une nouvelle pondération à l'aide d'indicateurs sur la population. Les indicateurs sur la population représentent une extrapolation de la pyramide des âges régionale du recensement par sexe et par 17 classes d'âge de cinq ans. L'extrapolation tient compte du total des naissances et des décès (données disponibles auprès du registre de l'état-civil) et de la migration, basée sur les estimations de l'enquête du printemps. L'extrapolation est menée deux fois par an. La comparaison de la pyramide des âges extrapolée avec le recensement de 2014 montre que la pyramide des âges a été sous-estimée. L'INS va réviser les estimations de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi*, en tenant compte des indicateurs sur la population du recensement de 2014.
72. Les erreurs types ne sont pas disponibles pour les estimations tirées de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* (voir recommandation a). En raison de la taille importante de l'échantillon, le niveau de précision des estimations est vraisemblablement conforme aux exigences de l'UE en matière d'erreur type dans les moyennes trimestrielles au niveau régional¹⁴ (voir tableau 5).
73. L'INS a calculé les tailles minimales des échantillons en tant que fonction d'une erreur type estimée du taux de chômage au niveau régional et au niveau (plus détaillé) du gouvernorat. Pour ce faire, l'INS s'est fondée sur plusieurs hypothèses, dont certaines avaient trait à l'effet du plan de sondage. Ce plan de sondage dépend largement de la taille importante des agrégats (25 ménages) et de la corrélation intra-classes. Cette corrélation est spécifique à une variable particulière et peut être calculée à l'aide des résultats du recensement. Une autre hypothèse avait trait au taux de non-réponse au niveau régional. L'échantillon minimal diffère fortement selon que l'erreur type minimale s'applique aux sept grandes régions ou aux 24 gouvernorats. Enfin, l'hypothèse principale pour déterminer la taille minimale de l'échantillon correspondait à l'erreur type nécessaire du ratio chômage/population en âge de travailler, ou taux d'emploi. Les exigences de l'UE pour ces estimations peuvent fournir une indication de l'erreur type nécessaire.

Tableau 5. Évaluation de la correspondance entre l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* et les spécifications du règlement du Conseil n° 577/98 du 9 mars 1998 concernant les estimations statistiques

Caractéristiques de l'enquête	Actuellement mises en œuvre	Recommandées et envisagées par l'INS	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en

¹⁴ L'évaluation portant sur la conformité ou la non-conformité du niveau de précision des estimations des changements trimestrielles nettes aux exigences de l'UE est moins évidente car les échantillons trimestriels sont indépendants (voir également paragraphe 59).

Tableau 5. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les spécifications du règlement du Conseil n° 577/98 du 9 mars 1998 concernant les estimations statistiques			
		pour une mise en œuvre à court terme	œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
Erreur type relative de la moyenne annuelle des personnes sans emploi représentant 5 % de la population en âge de travailler au niveau régional ≤ 8 %	✓		
Erreur type relative du changement trimestriel net (sera remplacée par une exigence concernant le modèle de rotation)			✓ soumis à des tests et des enquêtes pilotes
Taux d'imputation (des données manquantes)		✓	
Post-stratification par sexe, âge (classes de 5 ans) et région	✓		
Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les recommandations formulées par le groupe de travail sur la qualité de l'EFT (juin 2009)			
Traitement distinct des ménages collectifs et privés, lors de la pondération par exemple			✓
Poids unique pour chaque membre du ménage			✓
Régimes de pondération optimaux afin de réduire le biais de non-réponse	✓		
Collecte régulière d'informations sur les non-répondants			✓ (non-réponse ≤ 9 %)

PRODUITS ET DIFFUSION DES DONNEES

Produits: pertinence (*principe 11 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

74. Les principaux utilisateurs des données de l'EFT sont les suivants: le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, l'observatoire national sur l'emploi et les qualifications, le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération, l'institution tunisienne de la compétitivité et des études quantitatives, le ministère des affaires sociales, la banque centrale de Tunisie, les médias, et les associations d'employeurs.
75. La direction de la diffusion et des relations avec les utilisateurs de l'INS publie un rapport annuel comportant des statistiques sur les visites et les demandes d'informations statistiques au centre de documentation. Le dernier rapport (INS, avril 2015) montre qu'en 2014, l'INS a reçu 50 demandes relatives aux publications de l'EFT (environ 10 % de l'ensemble des demandes), qui constituent donc le quatrième sujet le plus populaire après le commerce international (31 %), le recensement sur la population et le logement (20 %) et l'annuaire statistique (16 %). La plupart des demandes ont été reçues en avril et en novembre. Il n'existe aucune donnée spécifique portant sur la satisfaction des utilisateurs concernant la manière dont l'INS a traité les demandes relatives aux données de l'EFT mais, d'après l'INS, près des deux tiers des demandes ont été satisfaites¹⁵.

Diffusion des données: accessibilité et clarté (*principe 15 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

76. Le site internet de l'INS est simple d'accès. Tous les éléments sont traduits en trois langues différentes: arabe, français et anglais. Les documents sont normalement disponibles en deux langues: arabe et français. L'ensemble des documents, y compris les données, sont clairs et accessibles à un public large, y compris à des utilisateurs inexpérimentés.
77. L'INS publie les résultats de l'enquête de plusieurs manières: un communiqué de presse comportant les résultats principaux; une publication annuelle avec environ 30 tableaux portant sur les forces de travail, l'emploi et le chômage, avec la ventilation habituelle par sexe, âge, gouvernorat et niveau d'éducation; des séries chronologiques sur internet au format Excel (voir tableau 6); l'annuaire statistique; la Tunisie en chiffres; et les ensembles de micro-données anonymisées. La plupart des tableaux comportent deux dimensions, et certains présentent une ventilation supplémentaire par sexe. Des ventilations plus détaillées seraient plus utiles. L'INS peut fournir ces ventilations en publiant l'ensemble des données en ligne sous un format multidimensionnel (voir recommandations *k* et *l*)¹⁶. Des indicateurs supplémentaires sur la performance du marché du travail (par ex. le sous-emploi lié au temps de travail, les demandeurs d'emploi non disponibles et personnes disponibles pour travailler mais ne cherchant pas d'emploi) devraient être diffusés afin d'améliorer la description de l'offre de main-d'œuvre non pourvue (voir recommandation *j*).
78. Les données sont diffusées trimestriellement par année et par sexe, par secteur d'activité industrielle, par situation dans la profession et par domaine d'études pour les demandeurs d'emploi ayant poursuivi leurs études au moins jusqu'à l'enseignement supérieur (voir

¹⁵ Un suivi des réponses mensuelles apportées à l'ensemble des demandes de données formulées (principalement) par les chercheurs, les bureaux gouvernementaux et les entreprises privées a montré qu'en 2014 et 2015, le bureau a répondu à 56 % et 59 % d'entre elles, d'après le service de diffusion et des relations avec les utilisateurs.

¹⁶ Sur la nouvelle plateforme BETA (<http://beta.ins.tn/>).

tableau 6). L'indicateur clé relatif au chômage est le taux de chômage, tandis que l'indicateur clé concernant l'emploi est la valeur absolue plutôt que le taux d'emploi. Le taux d'emploi constitue un des indicateurs principaux du travail décent. Cela signifie que le taux d'emploi est un indicateur ordinaire, efficace, largement utilisé et fiable pour l'emploi.

Tableau 6. Liste des tableaux de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi en Tunisie publiés sur le site internet de l'INS (Excel)
Tableau 1: <i>Évolution de la population en âge de travailler de 15 ans et plus, par sexe, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 2: <i>Évolution de la population active, par sexe, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 3: <i>Évolution de la population active employée, par sexe, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 4: <i>Évolution de la création d'emplois, par sexe, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 5: <i>Évolution de la population active employée, par secteur d'activité industrielle, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 6: <i>Évolution de la population active employée, par situation dans l'emploi, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 7: <i>Évolution de la population active non employée, par sexe, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 8: <i>Taux de chômage, par sexe, 2006-2015 (en %)</i>
Tableau 9: <i>Évolution des demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'étude, 2006-2015 (en milliers)</i>
Tableau 10: <i>Évolution des demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur par sexe, 2006-2015 (en milliers)</i>
Sources: INS, EMPLOI: http://www.ins.nat.tn/indexfr.php (dernier accès: décembre 2015)

79. Chaque année, l'INS envoie à Eurostat des données sur l'emploi et le chômage par sexe et par âge, des données sur l'emploi par situation dans la profession et par secteur d'activité économique et des données sur le chômage par niveau d'études¹⁷.
80. Depuis 2008, plusieurs notes explicatives et bulletins ont été publiés au format PDF (en arabe et en français) (publiés sur le site Internet EMPLOI). Les concepts, les définitions et un aperçu des questions méthodologiques sont également publiés sur ce site internet. Les caractéristiques méthodologiques approfondies de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi sont publiées dans la série *Méthodes statistiques* (disponible en français), que l'INS met actuellement à jour (la dernière a été publiée en 2009). Les métadonnées suivantes sont disponibles en lignes, conformément aux lignes directrices Euro-SDMX¹⁸: description de la série de données, concepts, définitions et nomenclatures, unité de mesure, période de référence, et fréquence de collecte des données (voir recommandation v). Sont absentes les métadonnées suivantes: la personne de contact ou l'unité responsable des métadonnées, la date de la dernière mise à jour, la couverture des séries chronologiques et les ruptures dans les séries chronologiques, le mandat institutionnel, la politique de confidentialité et de traitement des données, la révision des données, les modes de diffusion, et l'accès aux documents portant sur la méthodologie et l'assurance qualité (voir recommandations v et w).

¹⁷ Les données pour 2014 semblent toujours manquantes.

¹⁸ <http://ec.europa.eu/eurostat/data/metadata/metadata-structure>

81. Des séries de micro-données anonymisées issues des *Enquêtes nationales sur la population et l'emploi* 2005-2013 sont disponibles en ligne aux formats SAS et SPSS, et peuvent être téléchargées librement. Les données sont traitées avant de pouvoir être accessibles en tant que micro-données. Les variables quantitatives sont transformées en ensemble de catégories. Les catégories les moins fréquentes sont combinées et un niveau élevé d'agrégation est appliqué aux classifications. L'INS ne prévoit pas de conditions ou protections particulières concernant l'accès aux micro-données anonymisées. Celles-ci font l'objet de demandes fréquentes de la part de plusieurs utilisateurs, notamment les institutions nationales et internationales.
82. L'INS met actuellement à jour la version papier du catalogue des publications, dont une nouvelle édition 2015 est prévue.

Tableau 7. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les recommandations formulées par le groupe de travail sur la qualité de l'EFT (juin 2009) concernant la pertinence et l'accessibilité			
Caractéristiques de l'enquête	Actuellement mises en œuvre	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à court terme	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
Production et diffusion de séries chronologiques d'indicateurs clés sur le chômage et l'emploi à court terme	✓		
Indicateurs supplémentaires liés à l'emploi et au chômage (par ex. sous-emploi lié à la durée du travail, demandeurs d'emploi non disponibles et personnes disponibles pour travailler mais ne cherchant pas d'emploi)		✓	
Informations sur les nouvelles demandes des utilisateurs			✓
Résultats publiés (nombre de tableaux par rapport à la diffusion de l'UE)			40 % (la hausse dépend de l'élaboration d'un accès en ligne aux tableaux multidimensionnels)
Résultats publiés (transmission des données aux organisations internationales sur demande)	✓		
Métadonnées: ratio de métadonnées disponibles par rapport aux métadonnées applicables			✓ (43 %)

Diffusion des données: actualité et ponctualité (*principe 13 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne*)

83. Le délai entre la publication du communiqué de presse portant sur les premiers résultats et la fin de la collecte des données est court (voir tableau 8). Le délai nécessaire pour l'édition et l'encodage des données ainsi que pour le traitement statistique est d'un mois. L'analyse des résultats et la rédaction du communiqué de presse nécessitent deux autres semaines. Le communiqué de presse présentant les résultats principaux est ensuite diffusé le 15^e jour du deuxième mois suivant le trimestre de référence. Les résultats principaux portent sur les

forces de travail, les taux d'emploi et de chômage par sexe, l'emploi par activité industrielle et le taux de chômage des personnes ayant suivi un enseignement secondaire. Les résultats décrivent les forces de travail au cours d'un trimestre précis, sans faire référence aux trimestres ou années précédents, bien que l'intérêt des utilisateurs porte davantage sur les comparaisons des données avec les trimestres précédents et sur l'observation de la continuité ou des évolutions des tendances. Le délai est plus court que celui nécessaire pour les États membres pour transmettre leurs données EFT à Eurostat: seuls sept États membres fournissent les données dans les deux mois suivant la fin du trimestre de référence.

84. L'INS diffuse un calendrier de publication anticipé.

Tableau 8. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les spécifications du règlement du Conseil n° 577/98 du 9 mars 1998 concernant l'actualité			
Caractéristiques de l'enquête	Actuellement mises en œuvre	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à court terme	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
Première publication des données dans les 12 semaines	✓		
Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les recommandations formulées par le groupe de travail sur la qualité de l'EFT (juin 2009)			
Résultats de l'EFT plus opportuns en lien avec leur pertinence au regard de l'analyse à court terme	✓		
Calendrier de publication anticipé	✓		
(Échange de programmes sur le contrôle des données et la validation entre Eurostat et les États membres)	ne s'applique pas		

Données: cohérence et comparabilité (principe 14 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne)

85. Une série chronologique sur les variables principales est diffusée avec les résultats annuels faisant référence au deuxième trimestre pour la période allant de 2006 à 2011 et avec les résultats trimestriels à partir de 2011 (voir tableau 9). Les données sont révisées à rebours lorsque les définitions, notamment les conditions d'inclusion et d'exclusion, sont modifiées et que ces conditions sont déjà enregistrées dans les données. Les données seront révisées conformément aux indicateurs sur la population tirés du recensement de la population de 2014.
86. Dans la comptabilité nationale, le facteur travail représente une variable nécessaire pour le calcul de la productivité du travail (SCN 2008, § 2.157 et 19.4). Les deux examinateurs n'ont pas pu vérifier si la comptabilité nationale tunisienne utilise les données sur l'emploi car aucun contact n'est établi entre les statisticiens de la direction centrale EFT et de celle de la comptabilité nationale. Les données issues de l'*Enquête sur les dépenses et les conditions de vie des ménages*, plutôt que celles issues de l'EFT, sont souvent utilisées pour les estimations du facteur travail en raison de l'uniformité des données sur l'emploi et le revenu issues d'une source unique, en dépit du fait que l'EFT est plus précise et à jour. Il sera crucial de procéder à une comparaison et à un rapprochement entre les données issues de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* et la comptabilité nationale afin d'évaluer l'exactitude des résultats de l'enquête (voir recommandation x).
87. L'INS souhaite également comparer les données de l'INS à d'autres sources administratives, telles que l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI - l'agence pour l'emploi) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS - l'organisme de sécurité sociale).

Tableau 9. Évaluation de la correspondance entre l'Enquête nationale sur la population et l'emploi et les recommandations formulées par le groupe de travail sur la qualité de l'EFT (juin 2009) concernant la comparabilité et la cohérence

Caractéristiques de l'enquête	Actuellement mises en œuvre	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à court terme	Recommandées et envisagées par l'INS pour une mise en œuvre à moyen terme, en fonction des conditions
(Comparabilité transnationale: examen des principes concernant la formulation des questions sur la situation professionnelle, à savoir le règlement de la Commission n° 1897/2000)	ne s'applique pas		
<u>Comparabilité dans le temps</u> : définition et description des modifications de la conception de l'enquête et des ruptures dans les séries chronologiques			✓ (mise à jour des métadonnées)
Afin de limiter le nombre de ruptures dans les séries chronologiques; durée des séries chronologiques	✓ séries trimestrielles sur le taux d'activité, l'emploi et le chômage depuis 2011		
<u>Cohérence</u> : Explication des différences entre les estimations de l'emploi de l'EFT et la comptabilité nationale			✓
Tableau de rapprochement entre les estimations de l'emploi de l'EFT et la comptabilité nationale			✓
Communication entre les statisticiens de l'EFT et la comptabilité nationale			✓

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations à court terme portant sur la conformité de l'enquête sur les forces de travail à l'acquis de l'UE** sont présentées ci-dessous: Ces recommandations à court terme impliquent des changements concernant le questionnaire et la diffusion des données, qui peuvent être mis en place parallèlement à la transition d'un questionnaire papier vers un entretien assisté par ordinateur.

- a. L'INS devrait calculer les erreurs types concernant les taux d'emploi et de chômage aux niveaux régional et national en tant qu'éléments servant à déterminer la taille minimale des échantillons¹⁹.
- b. Le questionnaire devrait collecter les variables additionnelles suivantes:
 1. les raisons qui expliquent l'occupation d'un emploi temporaire, car la distinction entre un emploi temporaire et un emploi permanent permet de définir différents segments du marché du travail; et la situation dans la profession concernant le deuxième emploi, car cette information permet également de définir différents segments du marché du travail;
 2. le nombre de personnes travaillant dans l'unité locale et le nombre d'heures de travail habituellement travaillées par semaine en lien avec le contrat de travail ou la situation typique de travail (utilisé afin de définir le travail en tant que facteur de production économique);
 3. la distinction entre un emploi à plein temps et un emploi à temps partiel et la raison expliquant le temps partiel, les responsabilités de supervision, les horaires de travail atypiques et les raisons pour lesquelles une personne n'est pas disponible pour travailler; ces caractéristiques sont pertinentes pour décrire le travail d'un point de vue social;
 4. le souhait de travailler davantage que les heures réellement travaillées sert à déterminer les personnes qui travaillent moins d'heures en raison d'une demande de travail faible ou insuffisante (19^e CIST, 2013); et le nombre d'heures que chaque personne souhaiterait travailler au total en lien avec une estimation du volume du sous-emploi lié au temps de travail;
 5. l'année et le mois auquel une personne a commencé à travailler pour son employeur actuel ou pour son compte propre, car cette variable sert à mesurer l'ancienneté au travail;
 6. l'année et le mois du dernier emploi de la personne, car cela aide à déterminer la durée réelle du chômage en plus de la durée de recherche d'un emploi (question III.6);
 7. les personnes qui ne cherchent pas d'emploi car elles en ont déjà trouvé un qui démarre après l'entretien (en tant que catégorie de réponse distincte dans la question portant sur la raison pour laquelle la personne interrogée ne cherche pas d'emploi) (question III.3); et
 8. la nationalité, le pays de naissance et le nombre d'années de résidence en Tunisie, en tant que variable contextuelle supplémentaire.

¹⁹ Les écarts types sont des éléments essentiels à la description de la précision des résultats (une des dimensions de la qualité).

- c. Les éléments du questionnaire portant sur la profession devraient inclure une question supplémentaire portant sur les tâches et responsabilités en plus de la question actuelle relative à l'intitulé du poste.
- d. L'INS devrait vérifier si les enquêteurs sont favorables à une lettre d'avis²⁰, qui faciliterait leur premier contact avec un ménage. Cette action pourrait faire augmenter le taux de réponse.
- e. Le niveau d'études (questions I.9 et I.12) devrait être encodé conformément aux huit niveaux de la CITE 2011 afin d'améliorer la comparabilité transnationale. Le domaine d'études (questions I.15 et III.10) devrait être encodé conformément aux 11 groupes généraux ou aux 29 domaines restreints de la version préliminaire de la CITE-Domains 2013 (de manière alternative, le domaine d'études pourrait être encodé selon les neuf groupes généraux de l'ancienne classification CITE 1997, mais cette option introduira plus tard une rupture dans les séries chronologiques).
- f. La collecte des données sur le terrain concernant les salaires comporte certaines contraintes, notamment en raison de son caractère sensible. De plus, les quatre questions sur les différents composants de la rémunération augmentent la charge de réponse et les réponses à ces questions sont de qualité médiocre (précision faible). Par conséquent, les questions relatives au salaire des personnes employées devraient être restructurées et simplifiées afin de permettre une meilleure utilisation des données sur le salaire net par profession. Les demandes d'informations en la matière pourraient trouver des réponses dans d'autres enquêtes (par ex. enquêtes sur les entreprises du secteur privé) et dans les ressources administratives du secteur public, qui fournissent des données plus fiables.
- g. Si l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* continue de servir de support aux modules ad hoc (par ex. modules sur les caractéristiques du logement ou sur les technologies de l'information et de la communication), ceux-ci devraient apparaître à la suite des modules actuels portant sur l'emploi et le chômage.
- h. L'INS devrait calculer le taux de réponses indirectes, car il constitue un élément de description de la qualité des réponses.
- i. Une fois les réponses vérifiées et éditées, l'importance de ces éditions, corrections ou imputations devrait être enregistrée pour l'ensemble des variables concernées, car ces réponses éditées peuvent indiquer l'existence d'erreurs systématiques dans la collecte des données. Il convient d'adopter des mesures pour supprimer les causes de ces erreurs et les éviter à l'avenir. Cette pratique deviendra en grande partie superflue lorsque la collecte des données se fera à l'aide de tablettes.
- j. L'INS devrait diffuser des indicateurs supplémentaires portant sur la performance du marché du travail (c'est-à-dire le sous-emploi lié au temps de travail, les demandeurs d'emploi non disponibles et les personnes disponibles pour travailler mais ne cherchant pas d'emploi) afin de mieux décrire l'offre de main-d'œuvre non pourvue (19^e CIST, résolution I, art. 73c).
- k. Les tableaux présentant les résultats trimestriels devraient être réorganisés de sorte que la première entrée soit la variable (ou l'indicateur) avec ses répartitions, puis le laps de temps (trimestre et année), afin de permettre la compilation des séries chronologiques. Les

²⁰ La lettre annoncerait la visite d'un enquêteur de l'INS, garantirait à la personne interrogée le caractère confidentiel de ses réponses et ferait référence aux autres dispositions légales.

utilisateurs s'intéressent plus aux tendances des variables particulières qu'à la présentation générale des tableaux pour un trimestre spécifique. Cette action est en cours.

- l. Les utilisateurs du site internet devraient pouvoir produire des tableaux croisés fiables autres que ceux diffusés.

Les **recommandations à moyen terme portant sur la conformité de l'enquête sur les forces de travail à l'acquis de l'UE** sont présentées ci-dessous: Ces recommandations à moyen terme portent sur la conception de l'échantillon et les produits et peuvent nécessiter une analyse approfondie.

- m. *L'Enquête nationale sur la population et l'emploi* devrait être une enquête continue, ce qui implique que les semaines de référence soient réparties de manière uniforme au cours du trimestre et de l'année. L'échantillon serait alors représentatif du trimestre, de l'année ou même du mois en question (voir recommandation p). La somme de l'ensemble des réponses dans une enquête continue constitue (mathématiquement) une estimation fidèle de, par exemple, l'emploi total ou du facteur travail par trimestre. Les périodes typiques d'absence au travail des personnes (par ex. lors des fêtes) ou les événements spéciaux se produisant dans les semaines non retenues dans l'échantillon ou moins observées (par ex. en raison de tendances saisonnières) ne produisent pas d'effet (exogène).

Corollaire: toute mesure corrective prise pour remédier à un problème sur le terrain (par ex. un retard dans la réalisation d'un entretien au cours de la semaine de référence) ne peut que faire référence à la semaine de référence déterminée lors de la sélection de l'échantillon.

- n. La semaine de référence²¹ doit être déterminée lorsque l'échantillon est sélectionné afin d'éviter la surreprésentation de certaines semaines (elle n'est pas strictement liée à la date de l'entretien).
- o. L'échantillon supplémentaire du deuxième trimestre devrait être réparti sur toutes les semaines de l'année afin de produire des estimations fidèles des moyennes annuelles plutôt que des estimations limitées au deuxième trimestre. Les estimations devraient être alignées sur les autres statistiques, comme par exemple les statistiques démographiques du 1^{er} juillet. Une rupture dans la série chronologique peut se produire, mais les estimations pour le deuxième trimestre peuvent être comparées aux moyennes annuelles. De plus, une telle approche représente un avantage opérationnel car, au deuxième trimestre, il n'est pas nécessaire de recruter des enquêteurs sur la base de contrats temporaires puisque la charge de travail totale est répartie sur toute l'année.
- p. Les échantillons mensuels (et hebdomadaires) devraient être répartis sur les zones géographiques (c.-à-d. les gouvernorats et les communes).
- q. Un sous-échantillon devrait être interrogé de nouveau sur deux trimestres consécutifs, puis au cours des mêmes trimestres l'année suivante, afin de réduire la variance des estimations de changement (net) trimestrielles et de fournir des estimations portant sur la migration.

²¹ La semaine de référence pour l'emploi devrait être définie comme «la semaine du dimanche [date] au samedi» au lieu des sept jours avant l'entretien; de même, la période de référence pour la recherche d'emploi et la disponibilité pour le travail (questions I.21 et I.22) devrait faire référence aux quatre semaines avant l'entretien, aux trois semaines suivant l'entretien et à la semaine de référence.

- r. Les données tirées des sources administratives devraient être utilisées afin d'estimer l'émigration et la migration inter-gouvernorats afin de réduire la charge d'enquête de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi*. (cette action est en cours; voir EGA 2014, § 544). Une enquête annuelle sur les ménages sera nécessaire tant qu'il manquera des données administratives fiables. Cette étude devrait être menée aux alentours du milieu de l'année afin de saisir les données utiles afin de compléter la description démographique (par ex. la migration nette et la pyramide démographique par sexe et par âge). Les données de l'enquête devraient ensuite être combinées aux données tirées du recensement de la population et du registre de l'état-civil. Cette enquête pourrait continuer à collecter des informations, par exemple, concernant les caractéristiques des logements.
- s. Les ménages/habitats collectifs ou institutionnels sont définis comme un sous-échantillon sur le terrain mais ne font pas l'objet de l'enquête. Leur statut professionnel est différent de celui des ménages privés. Leur situation professionnelle devrait être comparée à celle des ménages privés sur la base du recensement de la population. L'INS pourrait ensuite effectuer une enquête pilote sur certaines catégories de ménages collectifs ou institutionnels (par ex. foyers de travailleurs) afin de tester la possibilité de les inclure dans l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* normale (le sous-échantillon des ménages collectifs devrait ensuite être soumis à une étape d'échantillonnage supplémentaire afin de réduire l'effet de grappe). Il convient d'évaluer avec soin l'effet de leur couverture dans les estimations actuelles du taux d'activité. La couverture additionnelle des ménages institutionnels ou collectifs fournirait une description plus complète du marché du travail.
- t. Dans les enquêtes répétées, les enquêteurs devraient poser quelques questions sur des caractéristiques stables (par ex. profession et unité locale dans laquelle une personne travaille/travaillait). L'enquêteur devrait poser ces questions en faisant référence aux réponses précédentes formulées par la personne interrogée²² et en vérifiant que ces réponses sont toujours correctes, car la personne interrogée sait qu'il ou elle a déjà fourni ces réponses.
- u. Outre son utilisation pour identifier les entreprises, le registre national des entreprises (RNE) devrait être mis à jour afin d'inclure des données sur les établissements dans lesquels les personnes travaillent. Une telle action pourrait améliorer l'utilisation du RNE en tant que source coordonnée pour, entre autres, l'encodage de l'activité industrielle²³. Des données trimestrielles seraient utiles pour identifier les entreprises actives.
- v. L'INS devrait publier les métadonnées à la date de la dernière mise à jour, la couverture des séries chronologiques, les ruptures dans les séries chronologiques (qui peuvent être causées, par exemple, lors de la révision des classifications), le mandat institutionnel, la politique de confidentialité, le traitement des données, les procédures de révision des données, les modes de diffusion et l'accès aux documents relatifs à la méthodologie et à l'assurance qualité.
- w. Les métadonnées de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* devraient être mises à jour sur les sites internet de l'OIT et du FMI car celles disponibles à l'heure actuelle semblent faire référence à l'enquête annuelle du printemps.
- x. Les données sur l'emploi de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* devraient être comparées et recoupées avec les données sur l'emploi provenant de la comptabilité nationale tunisienne. Le tableau de recoupement devrait expliquer tout écart. Ensuite, au lieu d'utiliser

²² Cela ne s'applique pas aux questions sur la situation professionnelle.

²³ Voir également EGA (2014), § 527.

les données issues de l'*Enquête sur les dépenses et les conditions de vie des ménages* en tant que source des données sur l'emploi dans la comptabilité nationale, l'INS pourrait utiliser les estimations tirées de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi*, qui utilise un échantillon plus grand et plus actuel.

- y. Vu la conception, les demandes des utilisateurs et les objectifs spécifiques de l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi*, l'INS pourrait concevoir une enquête générale sur les ménages distinctes, en s'appuyant sur l'expérience internationale commune. Cela permettrait d'améliorer la collecte des données, par exemple en utilisant un questionnaire de taille plus réduite, qui serait mieux accueilli dans les ménages, permettant par conséquent d'améliorer l'analyse et la diffusion des données, et de réduire ainsi le budget de l'enquête.
- z. Dans le même esprit que la recommandation y, les informations et le module sur les technologies de communication ad hoc, qui sont à l'heure actuelle intégrés à l'*Enquête nationale sur la population et l'emploi* au quatrième trimestre, pourraient être conçus en tant qu'enquête distincte ou bien intégrés à l'enquête générale sur les ménages.

Le tableau synoptique suivant résume les **mesures** devant être adoptées pour appliquer les recommandations à court et moyen terme susmentionnées.

Liste des mesures visant à mettre en œuvre les recommandations

Recommandations	Mesures
Court terme:	
Écarts types des taux d'emploi et de chômage	- Estimation des écarts types
Variables ou questions additionnelles, salaire net, application des classifications actuelles, emplacement des modules ad hoc	- Révision du questionnaire - Insertion du questionnaire dans le logiciel installé sur les tablettes
Lettre d'avis	- Demande de retours de la part des enquêteurs concernant la lettre d'avis - Introduction de la lettre d'avis dans le processus de collecte des données
Taux de substitution, contrôle et édition des données	- Calcul du taux de substitution - Enregistrement des contrôles et éditions des données
Indicateurs supplémentaires sur le fonctionnement du marché du travail	- Production des indicateurs supplémentaires - Diffusion des indicateurs supplémentaires
Accès aux tableaux avec la durée en tant que première ou deuxième dimension; répartitions des tableaux	- Définition des dimensions des différents tableaux - Insertion des résultats de l'enquête dans les tableaux multidimensionnels (mesure en cours)
Moyen terme:	
Distribution de l'échantillon, semaine de référence et modèle de rotation	- Détermination des conséquences du remodelage de la sélection de l'échantillon - Adaptation de la semaine de référence dans le questionnaire - Réalisation de tests et enquêtes pilotes pour vérifier les conditions de l'enquête - Comparaison des résultats avec les données actuelles et description des différences - Évaluation des besoins en assistance technique statistique
Estimations de la migration	- Développement de sources administratives fiables
Ménages institutionnels ou collectifs	- Comparer les caractéristiques des forces de travail des ménages institutionnels ou collectifs à celles des ménages privés - Réaliser une enquête pilote - Formuler des conclusions concernant la couverture additionnelle des ménages institutionnels ou collectifs dans l'enquête ordinaire, avec une étape d'échantillonnage supplémentaire
Entretien avec rétroaction des caractéristiques stables en cas d'enquête répétée	- Révision du questionnaire avec transmission d'une copie des réponses précédentes
Données sur les établissements dans le registre des entreprises	- Définition des établissements
Métadonnées plus complètes et mises à jour	- Ajout de métadonnées sur le site internet de l'INS - Vérification et mise à jour des métadonnées diffusées par les institutions internationales

Données sur l'emploi issues de l'EFT et de la comptabilité nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la réalisation ou de l'intention de réaliser une estimation du facteur travail par la comptabilité nationale - Comparaison et recoupement avec la comptabilité nationale des données sur l'emploi tirées de l'EFT
Enquête générale sur les ménages	- Définition de l'architecture générale des enquêtes sociales

REFERENCES

Documents nationaux

1. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. *Le Nouveau Portail de l'INS – Statistiques Tunisie en version Beta*: <http://beta.ins.tn/fr/front> (dernier accès: décembre 2015)
2. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. *A propos de l'INS*: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php> (dernier accès: décembre 2015)
3. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. *Informations statistiques, données démographiques et sociales: Emploi* (Tableaux EXCEL sur l'évolution des indicateurs du marché du travail de 2006 jusqu'au 3^{ème} trimestre 2015): <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php> (dernier accès: décembre 2015)
4. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. *Enquête nationale sur la population et l'emploi*, Questionnaire (Modules 1, 2 et 3)
5. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. *Recensement général de la population et de l'habitat*, Portail Web Statistique, <http://rgph2014.ins.tn>
6. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. Direction de la diffusion et des relations avec les utilisateurs, *Réponses aux utilisateurs 2013-15*, Fichier EXCEL reçu le 11 décembre 2015
7. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. Direction de la diffusion et des relations avec les utilisateurs, *Rapport sur les visites et les demandes d'information statistique en 2014*, avril 2015, Fichier WORD reçu le 10 décembre 2015
8. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. Commission de travail sur l'enquête emploi, *Enquête nationale sur la population et l'emploi*, Présentations: Collecte, Calcul de l'échantillon (PPTX) et Taille de l'échantillon (XLS), INS, Tunisie, 7 décembre 2015
9. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. *Nomenclatures des activités tunisiennes de 2009 (NAT 2009)*, NT 120.01-1 (2009) (Document PDF: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>)
10. INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), Tunisie. *Série Méthodes Statistiques n° 6*, Février 2009 (Document PDF: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>)
11. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, Tunisie. *Décret n° 2000-2408 du 17 octobre 2000, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'Institut National de la Statistique* (Document PDF: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>)
12. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, Tunisie. *Décret n° 2005-1643 du 30 mai 2005, fixant l'organigramme de l'Institut National de la Statistique* (Document PDF: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>)
13. République Tunisienne. *Loi relative au Système statistique tunisien*, Loi n° 99-32 du 13 avril 1999 (Document PDF: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>)
14. STATISTIQUES TUNISIE. *Banque de données statistiques*, Portail Web Statistique, <http://dataportal.ins.tn/fr/DataAnalysis> (dernier accès: décembre 2015)
15. STATISTIQUES TUNISIE (INS). *Tunisie en chiffres*, Édition 2015
16. STATISTIQUES TUNISIE (INS). *Enquête emploi et salaires auprès des entreprises en 2012*, Édition 2015
17. STATISTIQUES TUNISIE (INS). *Catalogue des publications statistiques*, Édition 2014

18. STATISTIQUES TUNISIE (INS). *Enquête nationale sur la population et l'emploi 2012*, décembre 2013

Documents internationaux

1. A. van BASTELAER - G. FERRIERI. *Enquête nationale sur la population et l'emploi – Tunisie. Résumé des principales caractéristiques, recommandations et actions*, Rapport de Synthèse, décembre 2015
2. A. van BASTELAER - G. FERRIERI. *Rapport sur l'examen sectoriel de l'enquête sur les forces de travail en Jordanie*, http://ec.europa.eu/eurostat/documents/52535/52745/SR_LFS_Jordan_FINAL.pdf/c47e9dda-ea64-46c8-8f3c-b19ceda688d8, Rapport final, novembre 2014, EUROSTAT: Réf. Ares (2015)1389540 - 30/03/2015
3. A. R. DISCENZA – E. CARUANA. *Examen sectoriel de la mise en œuvre de l'enquête sur les forces de travail en Égypte*, Rapport final, octobre 2014, EUROSTAT: http://ec.europa.eu/eurostat/documents/52535/52745/1231232_Report_SR_LFS_Egypt_FINALnumbered.pdf/67f6e08a-a5ab-4781-aa31-a956e8bb13f5
4. J.-F. DIVAY – R. MONTGOMERY – V. HERRMANN – R. REIS – N. PLATTEEL. *Évaluation globale adaptée du Système Statistique National de la Tunisie*, Rapport final, mai 2014, EUROSTAT: http://ec.europa.eu/eurostat/documents/52535/52745/EGA+Tunisie_Rapport+final.pdf/cce375ac-8dca-4286-a2e9-9fb663bfad91
5. EUR-Lex, accès au droit de l'Union européenne *Règlement (CE) n° 377/2008 de la Commission du 25 avril 2008 concernant la mise en œuvre du règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la codification à utiliser pour la transmission des données à compter de 2009, l'utilisation d'un sous-échantillon pour la collecte de données de variables structurelles et la définition des trimestres de référence* (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008R0377&rid=4>
6. EUR-Lex, accès au droit de l'Union européenne *Règlement (UE) n° 1372/2007 du Parlement européen et du Conseil du mardi 23 octobre 2007 modifiant le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté* (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32007R1372&rid=1>
7. EUR-Lex, accès au droit de l'Union européenne *Règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage*. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000R1897&rid=3>
8. EUR-Lex, accès au droit de l'Union européenne *Règlement (CE) n° 577/98 du Conseil du 9 mars 1998 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté* <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31998R0577&rid=6>
9. Commission européenne, EUROSTAT *Évaluations globales, évaluations sectorielles et évaluations par les pairs simplifiées pour les pays de l'élargissement et de la PEV*, ESTAT/A/2014/016 (Appel d'offres pour la fourniture de services statistiques)
10. Commission européenne - Fonds monétaire international - Organisation de coopération et de développement économique - Nations Unies - Banque mondiale *Systèmes de comptabilité nationale 2008*, New-York, 2009. <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008.pdf>

11. EUROSTAT *Emploi et chômage (EFT)* > Publications > Rapport sur la qualité:
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/publications/quality-reporting>
12. EUROSTAT *Lignes directrices du SSE pour la mise en œuvre des indicateurs de qualité et de performance* du SSE, Édition 2014
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/quality/documents/ESS_Quality_and_performance_Indicators_2014.pdf
13. EUROSTAT *Livre de poche sur les statistiques euro-méditerranéennes*, Édition 2013
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-01-13-542/EN/KS-01-13-542-EN.PDF
14. EUROSTAT *Groupe de travail sur la qualité des enquêtes sur les forces de travail Rapport final*, juin 2009
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-09-020/EN/KS-RA-09-020-EN.PDF
15. Organisation internationale du travail (OIT) Tunisie:
http://www.ilo.org/dyn/lfsurvey/lfsurvey.list?p_lang=en&p_country=TN
16. Organisation internationale du travail (OIT) *Résolution sur les statistiques en matière de travail, d'emploi et de sous-emploi* 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), Genève, 2-11 octobre 2013
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/meetingdocument/wcms_225495.pdf
17. Organisation internationale du travail (OIT) *Résolutions pertinentes et lignes directrices adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)* 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), Genève, 2-11 octobre 2013
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/meetingdocument/wcms_225495.pdf
18. Fonds monétaire international (FMI) Tunisie, métadonnées:
<http://dsbb.imf.org/Pages/SDDS/DQAFBase.aspx?ctycode=TUN&catcode=EMP00m>

ANNEXES

Annexe 1

ORDRE DU JOUR

Institut National de Statistique de la Tunisie

Examen Sectoriel – Statistiques de l'Enquête sur les Forces de Travail («*Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi*»)

7-10 Décembre, 2015

Document provisoire

Équipe Internationale d'Examen

Les Experts: Dr. Aloïs van BASTELAER et
 Dr. Gaetano FERRIERI

1^{er} jour, 7 décembre 2015		
09:00 – 9:30	Exposé des objectifs attendus de la mission	DG de l'INS Coopération Internationale Équipe Internationale
09:30 – 10:00	Ouverture et bienvenue, introduction de l'examen et de l'équipe d'examen	Direction Statistiques de l'Emploi Comité de réflexion Équipe Internationale
10:00 – 10:45	<p>Réunion d'introduction avec les collègues de l'Institut National de la Statistique (ci-après: INS).</p> <p>Discussion du cadre institutionnel général de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi (EFT – Enquête sur les Forces de Travail)</p> <p>Échange d'informations sur le cadre institutionnel général de l'unité des statistiques de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi; organisation interne de l'INS, son rôle et sa fonction, les ressources humaines; les relations avec d'autres parties prenantes nationales (les acteurs du système national de statistique) et internationales (BIT, ONU, UE); les programmes pluriannuels des statistiques; l'approche et les systèmes de publication et de diffusion</p> <p>Mise à disposition des documents et des rapports sur les statistiques sociales et de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi</p>	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Direction Centrale des Statistiques Régionales, Comité de réflexion, d'autres directions concernées (par ex. Direction Normes, Coordination Statistique et Coopération Internationale) Équipe Internationale
<i>10:45 – 11:00</i> <i>Pause-café</i>		
11:00 – 12:00	<p>L'élaboration de l'EFT</p> <p>Échange d'informations sur les caractéristiques méthodologiques liées à l'élaboration de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi – étant le pendant de l'EFT - avec les unités concernées, se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation</p> <p>Ceci inclut : le plan d'enquête, la fréquence, la couverture, la base de sondage et le plan de sondage</p>	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion, Direction Projets Informatiques
12:15 – 12.30	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
<i>12:30 – 14:00</i> <i>Pause de midi</i>		

1^{er} jour, 7 décembre 2015		
14:00 – 15:00	Mise en œuvre de l'EFT	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion, d'autres directions concernées (par ex. Direction Centrale des Statistiques Régionales)
	Échange d'informations sur les caractéristiques méthodologiques concernant la mise en œuvre des enquêtes nationales étant les pendants de l'Enquête sur les Forces de travail, se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation Ceci inclut: l'enquête sur le terrain, les modes de la collecte des données, la non-réponse, la substitution des personnes de l'échantillon et les taux de réponse par procuration	
15:00 – 15:15	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
15:15 – 15:30 <i>Pause-café</i>		
15:30 – 16:30	Relations de l'INS avec d'autres Structures Statistiques Publiques et d'autres sources	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion, d'autres directions concernées (par ex. Direction Projets Informatiques)
	Échange d'informations sur le questionnaire de l'enquête, son contenu et son test, l'interaction (sa base des règles et la pratique) entre l'INS et d'autres sources institutionnelles du système des structures statistiques publiques par rapport à l'EFT, se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation; l'accent sera mis sur l'utilisation des données administratives, les données d'autres enquêtes et des recensements	
16:30 – 16:45	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale

2^{ème} jour, 8 décembre 2015		
09:15 – 10:15	Traitement des données: entrée des données, validation et codage	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion
	Échange d'informations sur le traitement des données (entrée des données, validation et codage): contrôles des rapports logiques et de la route correcte des réponses, le taux et la méthode d'imputation, procédure de codification, les logiciels appliqués pour l'entrée, le traitement et la codification des données, se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation	
10:15 – 10:30	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
10:30 – 10:45 <i>Pause-café</i>		
10:45 – 11:45	Conformité aux standards européens et internationaux	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, d'autres directions concernées (par ex. Direction Normes, Coordination Statistique et Coopération Internationale)
	Échange d'informations sur la conformité aux standards européens et internationaux: les nomenclatures appliquées (CITP, CITI ou NACE, CITE etc.), définitions des variables, normes/standards (couverture, période de référence, fréquence), les implications dérivant de la conformité aux définitions, nomenclatures et standards internationaux se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation	
11:45 – 12:00	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
12:00 – 13:15 <i>Pause de midi</i>		
13:15 – 14.15	Estimation et qualité	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion, d'autres directions concernées (par ex. Direction Projets Informatiques)
	Échange d'informations sur l'estimation (les taux de non-réponse, la méthode de pondération, les logiciels appliqués, les estimations du niveau des variables et leurs écarts-type, les erreurs non-aléatoires et la qualité (actualité et exactitude), se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation	
14:15 – 14:30	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
14:30 – 14:45 <i>Pause-café</i>		

2^{ème} jour, 8 décembre 2015		
14:45 – 15:30	Diffusion des données	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion, d'autres directions concernées (par ex., Direction de la Diffusion et des Relations avec les Utilisateurs)
	Échange d'informations sur la diffusion, les principes et la pratique: micro-données, bulletins, publications, calendrier de publication; les tableaux construits, l'accès aux données, la révision des données, les métadonnées disponibles, la transmission des données aux institutions externes et la qualité (cohérence), se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation	
15:30 – 15:45	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
15:45 – 17:45	Préparation d'un premier compte-rendu de l'examen	Équipe Internationale
	L'équipe d'examen sera en réunion restreinte (comité d'experts) afin de préparer les conclusions de ces deux premiers jours et la liste des recommandations	

3^{ème} jour, 9 décembre 2015		
09:15 – 10:00	Traitement des demandes des utilisateurs	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion
	Échange d'informations sur les procédures du traitement des demandes des utilisateurs, les outils pour répondre à ces demandes spécifiques des utilisateurs, le temps nécessaire de réponse, l'outil pour mesurer la satisfaction des utilisateurs par rapport aux données disponibles; les contraintes majeures et la qualité (la pertinence), se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation	
10:00 – 10:15	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
<i>10:15 – 10:30 Pause-café</i>		
10:30 – 11:30	Organisation du Travail de l'EFT	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion, d'autres directions concernées (par ex. Direction Normes, Coordination Statistique et Coopération Internationale)
	Échange d'informations sur l'organisation du travail dans l'unité EFT; l'accent sera mis sur les effectifs du personnel, le type d'emploi, les moyens de recrutement, la participation aux conférences internationales, les rapports avec les instituts de recherche, se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation	
11:30 – 11:45	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
<i>11:45 – 13:15 Pause de midi</i>		
13:15 – 14:15	Relations avec les organisations internationales	INS: Direction Statistiques de l'Emploi, Comité de réflexion
	Échange d'informations sur les relations entre la Direction Statistiques de l'Emploi et les organisations internationales telles que BIT, ONU et EUROSTAT; l'accent sera mis sur les projets, les partenariats et les programmes par rapport à l'EFT; la participation et les contributions aux conférences internationales; les implications provenant de ces conférences et les développements envisagés pour l'EFT, se référant aux renseignements dans le questionnaire d'auto-évaluation	
14:15 – 14:30	Conclusions provisoires et recommandations	Équipe Internationale
<i>14:30 – 14:45 Pause-café</i>		
14:45 – 17:00	Préparation d'un premier compte-rendu de l'examen (suite)	Équipe Internationale
	L'équipe d'examen sera en réunion restreinte (comité d'experts) afin de préparer les conclusions générales et la liste des recommandations finales	

4^{ème} jour, 10 décembre 2015		
09:15 – 09:45	Compte rendu et les actions suivantes	Équipe Internationale
	Présentation du cadre conceptuel de l'Enquête sur les Forces de Travail	
09:45 – 10:15	Discussion portant sur les conclusions principales et les recommandations concernant le plan d'enquête et le traitement de l'Enquête sur les Forces de Travail (le plan de sondage, l'enquête sur le terrain, le questionnaire, le traitement des données, l'estimation et les résultats)	Équipe Internationale
10:15 – 10:30	<i>Pause-café</i>	
10:30 – 11:30	Vues de la direction sur les recommandations	INS: Direction Centrale des Statistiques Démographiques et Sociales, Direction Statistiques de l'Emploi
11:30 – 11:45	Clôture de la réunion Remerciements et saluts Vœux pour la Prière du Vendredi	INS Équipe Internationale
	Mise au point: après la conclusion des travaux avec les représentants de l'INS, l'équipe des experts d'examen se réunira séparément pour la collecte de la liste des participants (par jour et sujet), la finalisation de la synthèse des résultats (conclusions et recommandations), la définition des étapes subséquentes du travail d'évaluation, notamment l'articulation, les contenus et toute procédure concernant le rapport final. Tout le matériel collecté (documents institutionnels, rapports, métadonnées, notes supplémentaires, etc.) sera ordonné en vue des tâches suivantes	
15:00 – 16:00	Réunion de synthèse avec le directeur général de l'INS	